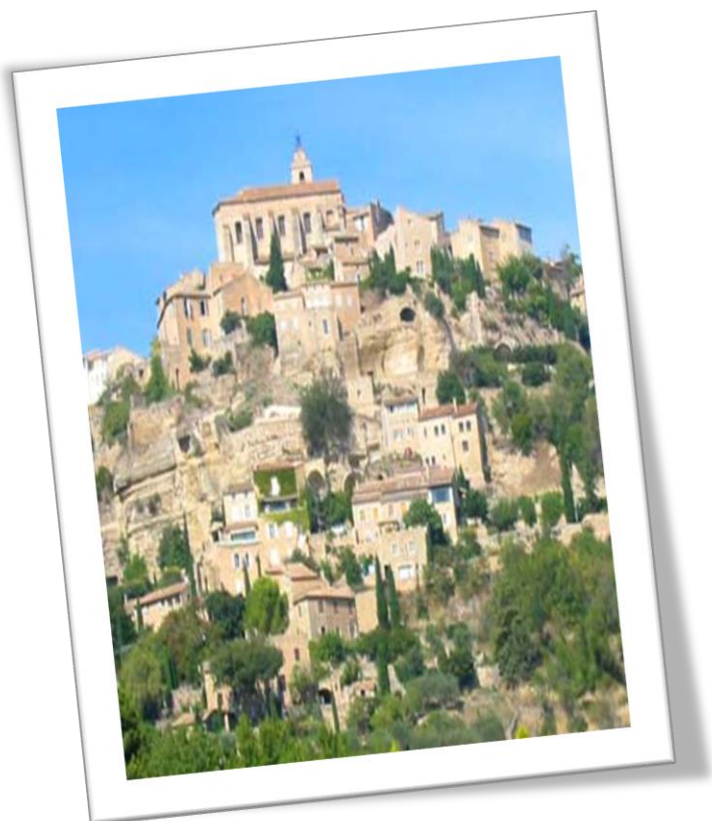




MAIRIE DE CADENET



Projet pédagogique ENFANCE 2023 - 2024



Sur les différentes structures d'accueil périscolaires et extra-scolaires qui sont mises à la disposition des familles de la Commune de Cadenet, une équipe d'animateurs qualifiés et dynamiques encadre les enfants dans le respect d'un Projet Pédagogique.

Ce Projet Pédagogique est le résultat des différentes concertations entreprises par l'équipe pédagogique du secteur Enfance.

Confronté à la collectivité, l'enfant doit trouver sa place, nouer de nouvelles connaissances et découvrir des activités. Au travers d'activités culturelles, manuelles, sportives et de plein air, l'enfant trouvera un équilibre entre lui et les autres. Trouver cet équilibre, va lui permettre d'acquérir son autonomie et de construire sa personnalité. Dans un cadre adapté, l'enfant peut développer sa créativité, ses compétences et élargir le champ de sa propre autonomie.

L'équipe Enfance, soucieuse de s'adapter au mieux aux rythmes des enfants (journalier et hebdomadaire), maintient systématiquement des accueils échelonnés sur les différents temps périscolaires.

Les valeurs mises en avant par l'équipe pédagogique sont :

- De favoriser **la socialisation** par la prise en compte de l'individu dans son environnement, par le savoir être, la mixité et la solidarité. Ces valeurs permettent de favoriser une vie collective et les relations entre les personnes : Enfant, Famille, Professionnels. L'équipe doit prendre en compte le fait que chaque enfant soit unique et doit pouvoir trouver sa place entre ce qui lui est proposé et ses attentes.
- De favoriser **l'épanouissement** par le savoir vivre des expériences individuelles et collectives. Les valeurs essentielles sont le savoir, le savoir-faire, le savoir-faire faire et le savoir être.

De ces valeurs, découlent des objectifs éducatifs en direction :

- Des enfants,
- Des enfants, des parents et des professionnels,
- Des enfants et des professionnels.
-

1- En direction des enfants

- Se sentir en sécurité physique et affective dans son environnement.
- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.
- Favoriser l'apprentissage technique, culturel, artistique et sportif.
- Permettre des projets autour de la créativité et de l'expression.
- Permettre à l'enfant de se développer en favorisant ses prises d'initiatives et son esprit créatif.
- Se sensibiliser au respect de l'environnement.

2- En direction des enfants, des parents et des professionnels

- La construction de repères en fonction des différents partenaires
- Savoir être à l'écoute de tous.

- S'ouvrir à d'autres cultures.
- Favoriser et échanger sur l'intégration du handicap.

3- En direction des enfants et des professionnels

- La découverte de soi et des autres.

4- En direction des parents et des professionnels

- Le renforcement des liens avec les familles.
- Amélioration de la communication avec les parents

Les moyens par lesquels nous pensons atteindre ces objectifs sont :

- L'élaboration de règles de vie avec les enfants sur le « Vivre Ensemble ».
- Instaurer des moments d'échanges sur le négociable et le non-négociable.
- Permettre le choix des activités en mixant les tranches d'âges.
- L'aménagement des lieux d'accueil, afin de créer un climat de confiance, convivial et chaleureux.
- D'établir un rythme et une hygiène de vie à l'écoute de leurs besoins de repos, de temps calmes et d'activités non organisées.
- De réaliser des projets d'enfants qui favorisent la prise d'initiative des enfants.
- De mettre en place des ateliers culturels, artistiques, sportifs et d'éducation à l'environnement.
- De créer une équipe pédagogique en prenant en compte les compétences de chacun.
-

Organisation fonctionnelle du Service Enfance

L'équipe pédagogique se constitue :

- D'une directrice titulaire d'un diplôme professionnel, dont le rôle est :
 - L'animation de l'équipe.
 - La gestion financière, matérielle, administrative et la gestion humaine.
 - Les relations entre les différents partenaires.
 - Les relations avec les familles.
 - La formation des animateurs.
 - Garantir la sécurité physique et affective du public accueilli.
 - Garantir la mise en œuvre du Projet Educatif et son évaluation.
- D'animateurs professionnels avec pour missions :
 - L'animation des différents temps d'accueil du public.
 - L'encadrement et l'animation des activités et de la vie quotidienne.
 - La mise en œuvre du Projet Pédagogique et des projets d'activités définis en équipe.
 - Garantir la sécurité physique et affective du public accueilli.

- Garantir le respect des règles de vie en collectivité.

Les taux d'encadrement sont :

- Accueil périscolaire matin et soir : 1 animateur pour 14 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans dans le cadre du PEDT.
- Accueil périscolaire du mercredi : 1 animateur pour 10 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans dans le cadre du PEDT.
- Accueil extrascolaire des vacances : 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Les locaux d'activités agréments par les services de l'état sont :

- Le groupe scolaire avec les salles périscolaires et un dortoir.
- Le Foyer rural.
- Le Gymnase intercommunal.
- Le stade municipal.

Les structures d'accueil sont :

Accueils périscolaires du matin et du soir

Matin

- 7h30/8h30 Accueil des enfants de 3/5 ans et de 6/11 ans dans les salles périscolaires maternelle et élémentaire.
- Les enfants sont accueillis dans un espace ludique où chacun choisit ce qu'il souhaite faire ou pas.

Soir (maternel)

- Quatre personnes assurent l'encadrement du groupe d'enfants de 3/5 ans de 16h30 à 18h00 à l'école maternelle. Le « régulateur » est chargé du relevé des présences du soir et de mettre en place des activités pour réguler le temps d'accueil.
- S'agissant d'une fin de journée pour les enfants et en raison des départs échelonnés, un espace « Bibliothèque » et des jeux sont mis à disposition des enfants.
- Ainsi, le rythme de chacun est respecté par un aménagement de l'espace adapté aux besoins du public accueilli.

Nouveauté 2023-2024 : Accueil périscolaire élémentaire mardi et jeudi

Lors d'une réunion de bilan avec l'équipe enseignante, il a été constaté une augmentation significative des effectifs pour l'étude surveillée assurée de 16h30 à 18h00 au sein de l'école élémentaire. La qualité de l'accueil s'en faisait ressentir et ne répondait plus aux objectifs éducatifs originaux, à savoir garantir un lieu calme et studieux pour les enfants.

La Mairie de Cadenet a décidé de mettre en place pour cette rentrée scolaire un accueil périscolaire élémentaire les mardi et jeudi en parallèle de l'étude surveillée. Ces deux soirs ressortent comme étant les plus sollicités par les familles.

L'accueil des enfants de 16h30 à 18h sera assuré par deux animateurs dans la limite de 36 au regard de l'habilitation légale. Les départs seront échelonnés et l'espace sera aménagé, afin que chaque enfant puisse s'y retrouver selon ses attentes de fin de journée scolaire.

La Pause méridienne

- De 11h30 à 13h30, il s'agit d'un temps « Mairie ».
- Présence de deux personnes en surveillance effective dans la cour.
- En parallèle, deux autres animateurs proposent un atelier « culturel » et/ou une activité ludique ou sportive en prenant en compte les services de cantine scolaire de sorte d'avoir la possibilité de sortir de l'établissement
- Les animateurs distinguent le temps scolaire de la Pause méridienne qui doit rester ludique pour les enfants et marquer une pause dans la journée scolaire ; c'est pourquoi, nous privilégions la journée du vendredi comme « Temps libre » pour les enfants en ne leur proposant aucun atelier, afin qu'ils puissent donner libre cours à leur imagination.

Les ateliers éducatifs

Nouveauté 2023-2024 : suspension des ateliers éducatifs Multisports

Depuis de nombreuses années, des ateliers éducatifs culturels et sportifs étaient proposés aux enfants de 6 à 11 ans de 16h30 à 18h00 et encadrés par deux animateurs au Foyer rural ou au Gymnase.

Lors du bilan annuel en juin 2023, l'équipe pédagogique s'est questionné sur les objectifs poursuivis et la réalité sur le terrain pour le Multisports des mardis et jeudis.

Pour rappel, les ateliers éducatifs ont pour vocation de servir de passerelle avec les associations :

- Apprentissage de différentes techniques suivant les ateliers.
- Partenariat avec les associations et/ou des personnes répondant à nos critères pédagogiques.

L'assiduité des enfants était en dent de scie et les animateurs étaient amenés à réguler davantage l'excitation et le manque d'attention des enfants, ce qui mettait à mal le bon déroulement du projet.

Comme expliqué ci-dessus, il a été décidé de les suspendre sur cette année scolaire et de mettre en place un accueil périscolaire élémentaire les mardis et jeudis de 16h30 à 18h.

Néanmoins reste maintenue, la Boitozarts les lundis de 16h30 à 18h au Foyer rural qui ne rencontre pas ces problématiques.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs à l'école élémentaire.
Inscription à l'année avec la possibilité de se désinscrire de vacances à vacances.
Tarifs en fonction du quotient familial.

L'Accueil périscolaire la « Récré du mercredi 3/11 ans »

L'Accueil périscolaire du mercredi accueille les enfants de 3 à 11 ans à la journée de 7h30 à 18h00. L'équipe pédagogique souhaite privilégier le rythme des enfants en adaptant le fonctionnement de l'accueil de loisirs à leurs attentes et besoins.

Au même titre que les années précédentes, l'équipe pédagogique maintient la mise en place d'ateliers ouverts à tous et au libre choix de chacun les après-midis. La mixité des âges favorisant la responsabilisation et l'autonomie de chaque enfant. Des projets d'enfants peuvent également voir le jour, et être réfléchis et élaborés par les enfants et les animateurs.

Pour les plus petits, un temps sieste est maintenu et assuré par roulement par un animateur.

La journée se décline ainsi :

Accueil du matin

- Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs seront accueillis de 7h30 à 9 h00 par les animateurs dans les salles périscolaires maternelle et élémentaire ; ces lieux seront aménagés de sorte à ce que chacun puisse y trouver sa place en fonction de ses besoins (Lecture, jeux de société, coin dînette ou Espace détente ...)
- A l'issue de ce temps d'accueil, les enfants disposeront d'un temps « libre » au sein de chaque groupe selon les tranches d'âges.

Activités par tranches d'âges

- Le matin, les enfants sont répartis par tranches d'âges autour de différentes activités sur lesquelles ils pourront tourner. Le constat a été fait que le public accueilli dispose d'un temps d'attention plus restreint et « papillonne » davantage d'une activité à l'autre.
- Cette variété d'activités permet à chaque enfant de découvrir des domaines connus ou nouveaux.
- Vers 11h15, les enfants de 3/5 ans bénéficient d'un temps calme juste avant le repas.
- Les enfants de 6/11 ans bénéficient d'un temps calme aux alentours de 11h30.

Repas

- Les enfants de 3/5 ans mangent à 11h30 dans le réfectoire de l'école élémentaire sur un mobilier adapté à leurs âges ; les sanitaires maternels sont à proximité de l'espace « Cantine ».
- Les enfants de 6/11 ans mangent à 12h00 dans les mêmes lieux ; le décalage horaire entre les deux groupes permet aux plus jeunes de profiter d'un début de repas calme et de s'approprier l'espace à leur rythme.
- Les PAI alimentaires scolaires sont appliqués sur ce temps du mercredi et communiqués au Chef cuisinier.
- Ce temps de repas reste un temps collectif et convivial qui exige de la part de chacun le respect du lieu dans lequel nous mangeons. Les tables seront débarrassées et nettoyées par les enfants ; les chaises seront remises à leur place et chacun veillera à ce que le réfectoire reste propre à notre départ.
- Le repas durera jusqu'à 13h00, afin de laisser ensuite le personnel de cantine nettoyer les locaux.

- Un temps libre est laissé aux enfants sur les deux groupes, 3/5 ans et 6/11 ans, chacun dans un espace adapté et aménagé en conséquence : Salle périscolaire et Cour maternelle, et Salle périscolaire et cour élémentaire.

Sieste

- Les enfants de 3/4 ans vont à la sieste aux alentours de 13h40 avec l'animateur référent. Tout enfant qui le demande peut se reposer dans le dortoir et participer aux ateliers par la suite.

Activités de l'après-midi

- Quatre activités sont proposées au choix aux enfants dans des domaines variés qui permettent à chacun de s'y retrouver. Certaines se déroulent sur le centre, d'autres en extérieur. La mixité d'âges est favorisée quand l'activité le permet.

Goûter

16h30 : les enfants goûtent par tranches d'âges sur deux espaces distincts qui favorisent un temps de collation en petits groupes.

Accueil du soir

- 16h45 -18h : les parents sont accueillis côté Portails gris entre la cantine et l'école élémentaire.
- Les enfants seront répartis sur les différents espaces d'accueil ; cette organisation permet aux enfants de se retrouver en petits groupes avec leurs pairs et de partager des instants de jeux avec eux.

L'étude surveillée

La commune de Cadenet met en place, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, un service public facultatif d'étude surveillée se déroulant dans les locaux de l'école élémentaire, Mélina Mercouri du CP au CM2, et encadré par des enseignants.

Elle est organisée selon les dispositions de l'article 16 du décret n°76-1301 du 28 décembre 1976.

Après un temps de goûter et de détente, les études surveillées permettent d'assurer l'accueil des élèves, afin qu'ils puissent faire dans le calme, en totalité ou en partie, leur travail donné par leur enseignant.

L'inscription est obligatoire auprès du service Régie de la commune.

• Objectifs

- Assurer l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors du temps scolaire.
- Instaurer des conditions de travail favorables leur permettant d'effectuer le travail en autonomie.

• Fonctionnement

- L'étude surveillée se déroule dans des classes de l'école élémentaire, Mélina Mercouri du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00.
- De 16h30 à 17h00, les enfants disposent d'un temps de détente et de goûter dans la cour de l'école. Les départs sont possibles sur ce créneau horaire.

- De 17h00 à 17h45, les élèves sont répartis en deux groupes par les enseignants présents. Ces derniers s'assurent que les enfants font leurs devoirs et veillent à ce que ce temps soit calme et favorable au travail.
- Les enfants peuvent les solliciter pour des conseils. Toutefois, eu égard à la nature des études surveillées et au nombre d'enfants accueillis, les enseignants ne sont pas tenus à des obligations de résultats.

Le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la commune de Cadenet a mis en place un CLAS en partenariat avec la CAF de Vaucluse, l'équipe enseignante de l'école élémentaire Mélina Mercouri et le RASED.

Mis en place à la rentrée de janvier 2022, cette atelier a lieu le jeudi de 16h30 à 18h30 avec un groupe de 8 enfants encadré par un animateur référent.

Cet accueil se divise en 3 temps :

- Un goûter collectif favorisant les échanges et marquant la fin de la journée scolaire.
- Un temps consacré à la méthodologie et à l'organisation scolaire.
- Et un temps plus ludique autour d'ateliers de réinvestissement des apprentissages scolaires.

Nouveauté 2023-2024 : accueil extra-scolaire sur les vacances

Suite à l'analyse des questionnaires distribués aux écoles, en vue de connaître les attentes des familles sur les périodes de vacances scolaires, il en ressort un réel besoin non satisfait dans sa globalité par l'association Ligrigri.

L'incertitude qui plane régulièrement sur le fonctionnement de l'accueil pendant les vacances sur les différentes communes (Lourmarin, Cucuron, Vaugines et Cadenet) a amené les familles à interpeler la commune pour y remédier.

En concertation avec les APE, la mairie amorce un projet d'accueil extrascolaire dès les vacances de Toussaint 2023. Un nouveau diagnostic sera opéré à l'issue de cette session, afin d'évaluer celui-ci et de le réadapter si nécessaire.

TOUSSAINT 2023	HIVER 2024	PRINTEMPS 2024	JUILLET 2024
Du lundi 23 au Vendredi 27/10 2023	Du lundi 26/02 au Vendredi 1 ^{er} /03 2024	Du lundi 22 au Vendredi 26/04 2024	Du lundi 8 au Vendredi 26 /07 2024
7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil

Les Intentions pédagogiques

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre à l'enfant de s'épanouir en respectant son rythme biologique	<p>Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant au sein d'un collectif</p> <p>Favoriser ses prises d'initiatives en vue de le rendre « acteur » de ses loisirs</p> <p>Respecter le rythme individuel de l'enfant</p>	<p>Permettre la mixité des âges dans les activités</p> <p>L'amener à être autonome en favorisant sa liberté de choix dans les activités</p> <p>Prendre en compte le rythme de chaque enfant en s'adaptant à chacun</p>	<p>Diversifier les activités en gestion libre sur les temps d'accueil et les temps calmes : <i>Coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels, jeux de construction</i></p> <p>Favoriser les échanges avec les enfants</p> <p>Mettre à disposition une boîte à idées</p> <p>Aménager les espaces d'accueil permettant à l'enfant de s'adapter à son rythme. Proposer la sieste aux plus jeunes et un temps calme aux plus grands. Une équipe pédagogique disponible et à l'écoute de chacun pour un accueil individualisé.</p>

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant	<p>Instaurer des règles de vie</p> <p>Responsabiliser les enfants</p>	<p>Respecter le règlement intérieur</p> <p>Favoriser des temps d'échanges</p> <p>Sensibiliser l'enfant au « vivre ensemble » dans le respect de l'autre et de son environnement</p>	<p>Prévoir un affichage des règles de vies discutées avec les enfants</p> <p>Ces règles peuvent être revues tout au long de l'année</p> <p>Instaurer des temps pour réguler des conflits entre enfants et enfants/adultes</p> <p>Attitude de référent de l'animateur qui donne l'exemple</p>

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
<p>Privilégier la découverte et l'expérimentation</p> <p>Privilégier l'aménagement de l'espace d'accueil</p>	<p>Permettre aux enfants de découvrir des activités nouvelles en favorisant la vie collective tout en respectant l'épanouissement individuel de chacun</p> <p>Favoriser l'enfant dans ses prises d'initiatives</p>	<p>Amener l'enfant à s'ouvrir vers l'extérieur et à s'épanouir au sein d'un groupe</p> <p>Accompagner les animateurs dans le montage de projets d'activités</p> <p>L'enfant doit pouvoir faire une activité librement choisie en fonction de ses besoins</p> <p>Aménager les espaces pour que l'enfant y fasse ses repères</p>	<p>Former l'équipe d'animation à la méthodologie de projet, afin de proposer des activités adaptées aux enfants préalablement sensibilisés à celles-ci : « Donner du sens à son action »</p> <p>Sur les temps d'accueil et les temps « calmes », l'accès à des coins « Jeux » doivent rester accessibles à tout moment</p> <p>Chaque animateur doit être à l'écoute et disponible dès qu'un enfant le sollicite</p>

Evaluation progressive et continue du Projet

Le Projet pédagogique des structures d'accueil de l'Enfance repose sur une transversalité avec tous les partenaires en lien avec le public accueilli. Il est donc essentiel d'être à l'écoute et observateur de sa mise en place, et d'être réactif, afin de le réadapter au regard des besoins constatés sur le terrain.

- Chaque animateur dispose de « Fiches d'activités » qui permettent d'évaluer son action sur la base des retours des enfants et du sien. Les fiches sont conservées dans un classeur à la disposition de chaque animateur qui permet de s'enrichir des constats de chacun et d'adapter une activité sur une prochaine séance.
- Lors des réunions d'équipe, un bilan par temps d'accueil est réalisé, ce qui permet d'être réactif et d'opérer des réajustements si besoin.
- De manière plus large, des réunions de travail ont lieu avec les différents partenaires, afin d'adopter une action commune et cohérente sur le territoire (PEDT).